Notice explicative - eVote

Le vote des résolutions de l'Assemblée générale ordinaire du 3 juin 2021 se tiendra, pour la première fois, **par voie électronique.**

Nous avons choisi une solution sécurisée, simple et efficace. En termes de **sécurité**, toutes les données nominatives de la liste électorale sont directement confiées à un huissier de justice français : SCP Carucci Golliot Bown Ollagnier Madelain Morin, spécialisé dans le e-vote. Le vote s'effectuera directement sur la plateforme Euro-Vote, sur des serveurs sécurisés hébergés en Europe.

Les membres de RNF ayant droit de vote délibératif pourront voter dès l'ouverture du **scrutin,** de l'AG **du 3 juin 2021 à 14h30 jusqu'au dimanche 6 juin 2021 à minuit.**

Certaines actions sont à réaliser **avant le jeudi 27 mai 2021** : lisez bien les « Informations importantes » page suivante.

MODALITES DE VOTE

Les étapes du vote en ligne à suivre, à compter du jeudi 3 juin prochain :

- **Etape 1 :** Vous recevrez de RNF, sur votre adresse e-mail, un message pour accéder à la plateforme d'authentification chez l'huissier de justice.
- **Etape 2 :** Suivre le lien, inscrire son email à l'emplacement indiqué puis valider.

  Cette action vous permettra d'authentifier votre email chez l'huissier.

  Saisissez bien la même adresse email que celle sur laquelle vous avez reçu le message de RNF.
- **Etape 3 :** Vous recevez un email de l'adresse huissier@secure-vote.org avec le lien d'accès à la plateforme de vote en ligne.

  Ce lien d'accès contient un jeton anonyme à usage unique.

  Si vous utilisez une même adresse email à plusieurs, ou si vous avez reçu un pouvoir, il y aura autant d'email avec un lien que de membres concernés ou de pouvoirs.
- **Etape 4 :** Cliquer sur le lien d'accès à la plateforme. Vous n'avez plus qu'à suivre les instructions à l'écran et voter.

  Rappel : les votes sont ouverts à partir de 14h30, il n'est donc pas nécessaire d'essayer de voter avant.

  Vous avez accès aux résolutions et aux pièces associées directement en ligne.

  Pour chacune des 12 résolutions, cochez l'une des 3 cases proposées : Pour / Contre / Abstention

  Pour le vote des administrateurs par collège : cochez de 0 à 2 noms dans la liste des noms qui vous sont proposés.
- **Etape 5 : Valider son vote. Une fois validé, le vote est définitif.**

Vous avez la possibilité de vous assurer immédiatement de la prise en compte de votre vote. Vous êtes identifié par un numéro de votant apparaissant dans la liste de l'ensemble des votants.

- ✓ **Les résultats du vote électronique** seront connus le lundi 7 juin 2021 et communiqués à tous les membres.
- ✓ Les **membres du bureau de l'association** seront élus, à bulletin secret, lors de la séance du Conseil d'administration prévue le 8 juillet 2021

oOo

INFORMATIONS IMPORTANTES

☛ **Je souhaite modifier mon adresse email de vote**

Dans ce cas, vous devez communiquer à RNF l'adresse sur laquelle vous souhaitez réceptionner les éléments de vote, au plus tard le **jeudi 27 mai 2021 à minuit.**

Vous pouvez faire cette demande spécifiquement pour ce scrutin, notamment dans le cas où vous êtes plusieurs membres utilisant la même adresse email ou si vous pensez rencontrer des difficultés liées au système de sécurité mis en place par votre organisme.

Les coordonnées de contact RNF sont fournies ci-dessous

☛ **Je ne serai pas en mesure de voter en ligne sur la période de scrutin. Je souhaite transmettre mon pouvoir à un autre membre de RNF**

Au préalable, vérifiez bien que cette personne appartienne bien à la même catégorie de membre que celle à laquelle vous appartenez et que cette personne ne possède pas déjà deux pouvoirs en plus du sien.

J'en fais part à RNF dès que possible et **au plus tard le jeudi 27 mai à minuit.**

> ***Attention :*** *Votre organisme a mis en place un système de sécurité ne vous permettant pas de réceptionner les adresses email inconnues, nous vous invitons à vous assurer auprès de ces services que l'adresse huissier@secure-vote.org est autorisée.*

oOo

- Le texte des **résolutions** soumises au vote est disponible en annexe.
- Les **noms des candidats au poste d'administrateur** dans les deux collèges seront connus à l'issue de la période des candidatures fixée au jeudi 27 mai 2021 à minuit. Les candidats présenteront leur candidature en séance d'AG. Les candidatures seront également accessibles sur la plateforme de vote en ligne.
- Les documents relatifs à l'AG du 3 juin 2021 sont disponibles sur le portail de RNF / CONGRES / AG RNF 2021 : https://assoconnect.reserves-naturelles.org/page/1457498-ag-rnf-2021

  ➔ Pensez à demander à Manuela la création de votre mot de passe afin d'activer votre compte et accéder à toutes les informations dédiées aux membres de l'association.

Pour toute question ou difficulté rencontrée, contactez Manuela TECHER

Vieasso-rnf@espaces-naturels.fr

06 22 63 15 30

Annexe : Résolutions soumises au vote de l'AG RNF du 3 juin 2021

- R1 - L'assemblée générale approuve le rapport moral de l'exercice clos le 31 décembre 2020.
- R2 - L'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.
- R3 - L'assemblée générale approuve le rapport financier de l'exercice clos le 31 décembre 2020.
- R4 - L'assemblée générale approuve le rapport sur les comptes annuels du commissaire aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.
- R5 - L'assemblée générale approuve le rapport spécial du commissaire aux comptes, le cas échéant, les conventions qui y sont mentionnées.
- R6 - L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 qui s'élève à 18 052,75 € au compte de fonds propres.
- R7 - L'assemblée générale donne quitus de la gestion de l'association aux membres du conseil d'administration.
- R8 - Le mandat des commissaires aux comptes sont arrivés à leur terme. L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire et aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant, pour une durée de six exercices, commençant avec l'exercice qui sera clos en 2020, soit jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2026, le cabinet CEC.
- R9 - L'assemblée générale approuve le budget prévisionnel 2021 tel que présenté par le Conseil d'Administration, qui s'élève à 2 608 575 € et laisse apparaître un résultat équilibré.
- R10 - Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide de maintenir le montant de la cotisation 2022 au même niveau que celui de 2021 soit :

membres actifs personnes morales (cat. 2)		
Pour les associations de 3 ou moins de 3 salariés équivalent temps plein : **180 €**		
Nombre d'hectares de RN gérés	Montant base cotisation	Montant complémentaire de cotisation
0 - 10	300 €	20 € par RN gérée
10 - 100	340 €	20 € par RN gérée
100 - 500	380 €	20 € par RN gérée
500 - 2 000	420 €	20 € par RN gérée
2 000 - 5 0000	460 €	20 € par RN gérée
> 5 000	500 €	20 € par RN gérée

membres actifs personnes physiques (cat. 1) et membres associés personnes physiques (cat. 4)
25 €
membres associés personnes morales (cat. 5)
300 €
Pour les associations de 3 ou moins de 3 salariés équivalent temps plein : **180 €**

membres actifs autorités de classement (cat. 6)	
Si la population du territoire concerné :	
- est inférieure à 1 million d'habitants :	3 000 €
- est comprise entre 1 et 4 millions d'habitan	6 000 €
- est comprise entre 4 et 7 millions d'habitan	8 000 €
- dépasse 7 millions d'habitants :	9 000 €

- R11 : En raison de la situation exceptionnelle liée à la COVID 19 limitant la tenue normale des élections pour le renouvellement des membres du CA, seuls les mandats des administrateurs sortants en 2020 et qui ont vu leur mandat prolongé d'un an seront renouvelés.
  En conséquence, l'assemblée générale décide de prolonger d'un an le mandat des deux membres du collège A « Personnes physiques » sortants à l'AG 2021. Lors de l'AG ordinaire 2022, le collège A sera renouvelé sur 4 postes d'administrateurs : 2 administrateurs pour un mandat de 3 ans chacun et 2 administrateurs pour un mandat de 2 ans chacun.
- R12 : En raison de la situation exceptionnelle liée à la COVID 19 limitant la tenue normale des élections pour le renouvellement des membres du CA, seuls les mandats des administrateurs sortants en 2020 et qui ont vu leur mandat prolongé d'un an seront renouvelés.
  En conséquence, l'assemblée générale décide de prolonger d'un an le mandat des deux membres du collège B « Personnes morales ». Lors de l'AG ordinaire 2022, le collège B sera renouvelé sur 4 postes d'administrateurs : 2 administrateurs pour un mandat de 3 ans chacun et 2 administrateurs pour un mandat de 2 ans chacun.

A noter : Les votes relatifs à l'élection des administrateurs (collège A et collège B) feront chacun l'objet d'une résolution (R13 et R14) traduisant le résultat des votes. Pour mémoire, les résultats seront connus le 7 juin 2021.